



Des ennuis de santé m'ont obligé d'annuler la cérémonie des vœux prévue en début d'année. Tout semble être rentré dans l'ordre et si le protocole a été bousculé, mes vœux pour vous et pour ma commune n'en sont que plus sincères.

Nous avons voté, nous avons un nouveau Président de la République. Souhaitons qu'il soit digne de la confiance que les Françaises et les Français lui ont accordé. .

A l'heure où vous me lirez, vous aurez de nouveau voté et nous aurons un nouveau député. Que lui aussi soit à l'écoute de ses électrices et de ses électeurs et qu'à Paris, il vote des lois justes et efficaces pour la France !

C'est le chantier rue principale, rue de la Nied et rue des vergers. C'est un mal nécessaire pour rendre notre village plus beau et pour rendre les services de distribution d'eau et d'assainissement plus performants.

Après ces chantiers, ce ne sera malheureusement pas fini. La construction de quatre pylônes de la ligne électrique à très haute tension sur le territoire de notre commune nécessitera l'acheminement des matériaux vers les chantiers et générera un trafic intense rue principale, rue de la Nied et rue de Romazières. Nous veillerons à ce que les entreprises concernées respectent votre sécurité et votre quiétude.

Malgré toutes ces perturbations, je vous souhaite à toutes et tous un bel été, des vacances bien méritées et d'être tous et toutes en forme à la rentrée prochaine.

Animation

Maisons fleuries

Vous êtes de plus en plus nombreux à fleurir vos façades, vos jardins. Cette année encore nous avons décidé de reconduire le concours communal de maisons fleuries.

Comme les années précédentes, un jury de personnes étrangères au village passera fin juillet pour attribuer les prix. Inutile de vous inscrire. Toutes les maisons y participeront.

Nous comptons sur vous pour que notre village soit de plus en plus fleuri, de plus en plus beau.



Informations communales	p 1
Conseil de fabrique	p 6
Chorale Récré à sons	p 7
Informations utiles.....	p 12

En cours

Depuis quelque temps déjà, vous avez pu le constater les travaux annoncés vont bon train.

L'entreprise Barassi TP a investi la rue de Romazières, la rue de la Nied et la rue principale. Il s'agit là du chantier du Syndicat d'Assainissement des 3 Vallées, pour raccorder notre station de lagunage à la nouvelle station d'épuration intercommunale de Folschviller. Les eaux usées de Lachambre transiteront par une conduite qui empruntera la rue principale, se mêleront aux nôtres et seront pompées via la rue des vergers vers la gare de Saint-Avoid.

Le Syndicat des Eaux de Barst et la Commune profitent du chantier pour renforcer l'approvisionnement en eau potable de la commune. Une conduite de Ø150 mm sera posée depuis Lachambre et traversera tout le village. Tous les branchements d'eau des particuliers de la rue principale et de la rue de la Nied seront refait, le compteur d'eau sera placé à l'extérieur, en limite de propriété.

Ces travaux supplémentaires seront financés par le Syndicat des Eaux et par la Commune d'Altviller dans le cadre de la mise en conformité avec les nouvelles normes de lutte contre l'incendie.

L'entreprise Thépault a, elle aussi, démarré le chantier d'ensevelissement des lignes électriques et téléphoniques. Ce chantier mis en œuvre par la commune permettra de faire disparaître ces réseaux de fils disgracieux rue Principale, rue de la Nied et rue des vergers.



Réunion de chantier rue de la Nied

Budget 2007

	Dépenses	Recettes
Section investissements	704 950,42 €	704 950,42 €
Section fonctionnement	297 401,00 €	297 401,00 €
Total	1 002 351,42 €	1 002 351,42 €

Compte Administratif 2006

	Investissement	Fonctionnement	Totaux
Dépenses nettes	69 010,26 €	217 410,07 €	286 420,33 €
Recettes nettes	220 855,49 €	332 729,03 €	553 584,52 €
Excédents cumulés	151 845,23 €	115 318,96 €	267 164,19 €

Impôts locaux

Taux communaux inchangés

Les taux communaux des quatre taxes locales sont inchangés en 2007

Si votre impôt augmente en 2007, ce sera dû à l'augmentation de vos bases locatives ou à une augmentation des taux du Département et de la Région. Les taux de la Communauté de Communes du Pays Naborien étant eux aussi inchangés (lire par ailleurs). Le recouvrement de la redevance audiovisuelle sera inclus dans votre imposition locale.

	Taux communal 2007	Taux départemental 2006 moyen	Taux national 2006 moyen	Produit fiscal 2007 (en euros)
T.H.	12.83	13,26	14,45	46 919 €
T.F.B.	12.61	13,41	18,53	33 316 €
T.F.N.B.	32.84	46,35	44,20	4 433 €
T.P.	9.13	n.c.	15,70	13 732 €

Ordures ménagères

Pas d'augmentation en 2007

En 2007, le taux de redevances des ordures ménagères reste inchangé, à savoir :

1 personne	93* euros par an
2 personnes	164* euros par an
3 personnes	209* euros par an
4 personnes	257* euros par an
5 personnes	305* euros par an
6 personnes et +	356* euros par an
Société ou commerce	209* euros par an

Un nouveau marché pour la collecte des ordures ménagères prendra effet le 1er juillet 2007. L'ouverture des plis n'a pas encore eu lieu au moment où nous écrivions ces lignes. Souhaitons que nous puissions maintenir ce taux en 2008. Taux qui est inchangé depuis 2003.

*somme recouvrée en trois fois par le Syndicat des Eaux de Barst avec votre facture d'eau.

Nécrologie

Monsieur Gaston Rouget est décédé à Saint-Avold le 6 février 2007, dans sa 86^{ème} année. Conseiller municipal de 1965 à 1977, il fut élu premier adjoint en 1977. Fonction qu'il devait assurer durant deux mandats, jusqu'en 1995.

Il était titulaire de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale en vermeil, récompense de 30 années au service de la commune et de ses administrés.

M. Rouget était également membre du Conseil de Fabrique de la paroisse depuis 1966. Il en fut le président de 1974 à 2002 avant d'être nommé président honoraire.

Nous garderons de lui un fidèle et reconnaissant souvenir.

A sa veuve Suzanne et à sa famille, nous renouvelons nos sincères condoléances.



L'aide aux associations

Le Conseil municipal a voté les subventions de fonctionnement suivantes pour 2007

Fabrique de l'église d'Altwiller	250 Euros
Société d'entraide des Ouvriers et Mineurs d'Altwiller	250 Euros
Club d'épargne « A la vieille Auberge » d'Altwiller	250 Euros
Chorale Paroissiale de Lachambre-Altwiller	250 Euros
Association des Parents d'élèves de Lachambre-Altwiller	250 Euros
Association Socioculturelle (A.S.C.A.) d'Altwiller	250 Euros
Billard-Club d'Altwiller	250 Euros
Amicale des Sapeurs-Pompiers d'Altwiller	747 Euros*
Association Scolaire Sportive et Educative d'Altwiller	342 Euros**
Association Scolaire Sportive et Educative de Lachambre	189 Euros**
U.S.E.P. de la circonscription scolaire de Saint-Avold - Sud	93 Euros
Chorale Récré' à sons de Lachambre-Altwiller	250 Euros
Amicale du personnel du Syndicat des Eaux de Barst	70 Euros

* Subvention de fonctionnement de 250 euros + subvention pour le règlement d'une assurance individuelle de chaque sapeur-pompier.

** Subvention de 9 euros par enfant scolarisé respectivement à Altwiller et à Lachambre pour des activités extra-scolaires.

Communauté de communes



La Communauté de Communes du Pays Naborien a voté son budget 2007.
Les taux d'imposition inchangés depuis 2005 ont été conservés pour 2007.

	Dépenses	Recettes
Investissements	5 253 335, 73 €	5 253 335, 73 €
Fonctionnement	7 752 840,19 €	7 752 840,19 €
Total	13 006 175,92 €	13 006 175,92 €

Les principales recettes qui contribuent à l'équilibre de ce budget sont

- le produit de la fiscalité additionnelle	1 399 913 €
- le produit de la taxe professionnelle de zone	1 767 684 €
- le produit du versement transport	1 400 000 €
- la dotation globale de fonctionnement	86 775 €

Taxe professionnelle de zone

Taux	Produit
8,97 %	1 767 684 €

	Taux	Produit
Taxe d'habitation	0,766 %	240 164 €
Taxe Foncière (Bâti)	0,456 %	209 993 €
Taxe Foncière (Non bâti)	3,02 %	11 038 €
Taxes professionnelles	0,557 %	938 718 €
Total		1 399 913 €

Fête des anciens

Repas des Aînés

Plus de quatre-vingts personnes de plus de soixante-cinq ans de Lachambre et d'Altviller ont répondu le 25 février dernier à l'invitation de Mme Simone Hamann, maire de Lachambre et de M. François Hardy, maire d'Altviller et se sont retrouvées au foyer d'Altviller pour le banquet annuel des Aînés.

Le menu fut apprécié, l'appétit excellent, l'ambiance chaleureuse et rendez-vous fut pris par tout le monde l'année prochaine à Lachambre dans un foyer, aux dires de Mme Hamann, *tout neuf et tout beau*.



Les anciens se sont retrouvés

Les chenilles processionnaires

Les chenilles processionnaires sont les larves d'un papillon de nuit, le *Thaumetopoea processionea*.

Elles vivent en groupes et forment sur les arbres de grands nids, sortes de pelotes serrées faites de la peau des mues successives, de poils urticants et d'excréments. Elles se nourrissent la nuit. Pour cela elles se déplacent en longues files (d'où leur nom) vers leur nourriture, les feuilles de chênes. Si les dégâts causés aux arbres peuvent être considérables, le principal risque concerne les humains, voire les animaux domestiques.

En effet les poils des chenilles sont urticants. Ces propriétés persistent même après la disparition de la chenille. Des réactions d'urticaire peuvent se manifester au niveau de la peau et des yeux mais aussi provoquer des troubles par inhalation et par ingestion.

Si des démangeaisons très locales peuvent être traitées par un lavage abondant et une pommade antihistaminique, il est conseillé de consulter un médecin en cas de symptômes oculaires, digestifs ou respiratoires. Les personnes qui en plus des signes locaux, présentent des symptômes généraux tels que malaise, vertiges, vomissements, doivent être dirigées vers un hôpital.

Si vous avez repéré un « nid » près de chez vous, évitez de l'éliminer vous-même. L'utilisation sans discernement d'insecticide ou d'un nettoyeur à haute pression peut créer davantage de problèmes. La lutte contre les chenilles processionnaires est une affaire de professionnels (les pompiers, par exemple). En attendant leur intervention, certaines précautions peuvent vous éviter bien des désagréments:

Eviter de stationner à proximité de l'arbre atteint et ne pas y laisser jouer les enfants, les munir de vêtements à longues manches, de pantalons, d'un couvre-chef et éventuellement de lunettes.

Ne pas sécher le linge près de l'arbre infesté.

Laver soigneusement les fruits et légumes cueillis aux abords.

Arroser la pelouse avant la tonte pour que les poils soient entraînés dans le sol.



A propos du permis de conduire

A propos du permis de conduire.

Perdre son permis, ça va vite !

Utiliser son téléphone en le tenant à la main..... - 2 points
Accélérer quand on est dépassé..... - 2 points
Sur l'autoroute, circuler sur la bande d'arrêt d'urgence..... - 3 points
Franchir une ligne continue..... - 3 points
Changer de direction sans clignotant..... - 3 points
Effectuer un dépassement dangereux..... - 3 points
«Oublier» la ceinture ou le casque..... - 3 points
Ne pas respecter un feu rouge, un stop ou un sens interdit..... - 4 points
Ne pas respecter la priorité..... - 4 points

Conduire sous l'influence de stupéfiants..... - 6 points
Conduire en état d'ivresse..... - 6 points

Vitesse excessive : les sanctions

Pour un excès de vitesse....

...de 1 à 19 km/h pour une limitation à 50km/h :

135 euros d'amende
retrait d'1 point

...de 1 à 19 km/h pour une limitation autre que 50km/h :

65 euros d'amende
retrait d'1 point

...de 20 à 29 km/h :

135 euros d'amende
retrait de 2 points

...de 30 à 39 km/h :

135 euros d'amende
retrait de 3 points
suspension de 3 ans

...de 40 à 49 km/h :

135 euros d'amende
retrait de 4 points
suspension du permis de 3 ans

...de 50 km/h et plus :

1.500 euros d'amende
retrait de 6 points
confiscation immédiate du permis de conduire
suspension du permis de 3 ans

...de 50 km/h et plus en récidive :

3.750 euros d'amende
retrait de 6 points
confiscation immédiate du permis de conduire
suspension du permis de 5 ans
3 mois de prison

Mon permis est invalidé ou annulé

Je fais quoi ?

J'ai perdu mes 12 points : mon permis est invalidé et je n'ai pas le droit de solliciter un nouveau permis pendant 6 mois.

Ensuite,

Si j'avais le permis depuis moins de 3 ans, je repasse le code et l'épreuve pratique et je deviens titulaire du permis probatoire à 6 points pendant 3 ans.

Si mon permis datait de plus de 3 ans, je ne repasse que le code et j'obtiens là aussi un permis probatoire. **Un permis invalidé deux fois en 5 ans** c'est une interdiction de conduire pendant 12 mois et l'obligation de repasser le code et la conduite.

Plus grave :

Le juge a annulé mon permis. Je dois repasser la totalité de l'examen et je deviens titulaire d'un permis probatoire à 6 points.

En revanche,

Si la période d'annulation est de moins de 12 mois, je suis dans le même cas de figure que pour l'invalidation.

Attention : Dans tous les cas, je dois passer un examen médical et psychotechnique à mes frais afin d'être reconnu apte à la conduite.

Conseil de fabrique

Concert pour les orgues.

Le dimanche 25 mars, une centaine de personnes ont répondu à l'invitation de M. François Hardy et de l'Abbé Douvier pour assister à un concert dans notre église paroissiale.

Ce fut d'abord au tour de *La Concordia* de Saint-Avoid sous la direction de M. Jean Schmitz puis de *Orphéon-Harmonie* de L'Hôpital, sous la direction de M. Gilles Amblard à proposer à un public sous le charme, un éventail de leurs plus beaux chants.

Pour terminer en apothéose, les deux chorales se sont regroupées pour offrir aux auditeurs conquis un récital vivement applaudi.

Le produit de la quête effectuée à l'entracte a rapporté la somme de 1.873,02 € qui compléteront le financement de la restauration de l'orgue de l'église paroissiale.

A propos des mariages et des funérailles.

Les célébrations religieuses sont gratuites mais elles entraînent des frais pour la paroisse. Pour un mariage ou un enterrement, une participation de 72 € est demandée aux familles pour l'honoraire de messe du célébrant et l'entretien de l'église: chauffage, éclairage, cierges, mise à disposition de documents, etc. Cette participation, qui est à régler au trésorier du conseil de Fabrique, remplace l'ancien *droit casuel*.

Bien sûr, si vous ne pouvez subvenir à ces frais, le « *droit du pauvre* » sera toujours sauf. Cette participation ne comprend pas le fleurissement et la décoration de l'église. A cet effet, il serait utile que vous preniez contact **avant la cérémonie** avec Mme Germaine Bischoff et/ou Mme Danielle Albert.

Nouveau membre.

M. Jean-Luc Henrion, trésorier du Conseil de Fabrique depuis 30 ans est arrivé en fin de mandat et d'après la

nouvelle loi, il n'est plus rééligible. Il a été remplacé par M. Henri Closset.

Le nouveau Conseil se compose donc comme suit: Présidente: Mme Marguerite André; trésorier: M. Henri Closset; secrétaire: Mme Marie-Noëlle Thiel; membres: Mme Marie-Rose Mansuy et M. Pierre-Lucien Kritter. Le curé-desservant de la paroisse, M. l'Abbé Sébastien Douvier et le maire de la commune, M. François Hardy sont membres de droit.

Nécrologie.

M. Pierre-Lucien Kritter, membre du Conseil de Fabrique depuis 2004 est décédé le 15 mai dernier. Nous garderons de lui le souvenir d'un membre dévoué, toujours prêt à servir sa paroisse. A Stéphanie, sa veuve et à ses enfants, nous renouvelons nos très sincères condoléances.



Les deux chorales réunies

Récré à sons

La chorale Récré à Sons, grâce au talent de son chef de chœur Jean-Christophe Kuhnen, mais aussi grâce à la motivation de l'ensemble de ses choristes, continue de se perfectionner et d'attirer les bonnes critiques de son public.

A son actif :

- Sa participation l'automne dernier au festival de chant choral de Saint-Avold

- Un concert donné ce printemps en l'église Jean Bosco de Folschviller au profit de l'association RétinaFrance

- Un concert fin avril auprès des résidents de la maison de retraite Lemire

- Son traditionnel apéritif-concert de la fête de la musique au foyer d'Altwiller

Les subventions accordées par le conseil général et les communes de Lachambre et Altwiller devront permettre à cette association de poursuivre sans encombre son engagement, à savoir :

promouvoir le chant choral et créer du lien entre les gens.

Pour ce faire, l'ensemble vocal est disposé à participer à toute manifestation respectant cet objet

Pour tout renseignement s'adresser à :

jean-bernard.wehrle@wanadoo.fr

Téléphone : 03 87 92 45 12



Numéros utiles

**Les permanences en Mairie (Tél : 03 87 92 06 54 - Fax : 03 87 92 55 84)
courriel : mairie.altviller@wanadoo.fr**

Lundi et vendredi : 14 h 00 à 16 h 00
Lundi et mercredi : 19 h 00 à 20 h 00

Heures d'ouverture des services du Cadastre à Forbach - 1, rue Félix Barthe

Du lundi au vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00 et **le mardi** de 14 h 00 à 17 h 00 sur rendez-vous

Sous-Préfecture de Forbach - 11, rue général Passaga

Cartes grises : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 15 à 15 h 30, fermé le dernier jour ouvrable du mois.
Autres services : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 15 à 16 h 45.

Quelques permanences à la Mairie de Saint-Avold

Sécurité sociale

Le mardi et le vendredi de 8 h 00 à 11 h 30

Caisse d'allocation Familiale

Le mercredi de 9 h 00 à 11 h 30

Conciliateur Mr Gaston Loeffler

1er et 3ème lundi du mois de 9 h 00 à 12 h 00

Assistance sociale

Le vendredi de 9 h 00 à 11 h 00

CRAV (Caisse de retraite)

Le jeudi de 9 h 00 à 12 h 00 et sur rendez-vous (Tél.Indigo 0 825 05 42 09)

Service des Impôts

Impôts sur le revenu : 20 rue du Lac à St-Avold : Tous les jours sauf le week-end de 8 h 30 à 11 h 30 et 13 h 00 à 16 h 00 et sur rendez-vous.

Taxes foncières et taxes d'habitation : 1 rue Félix Barth à Forbach : Idem impôts sur le revenu

Perception : 13 avenue Clémenceau à St-Avold : Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

Quelques n° de téléphone utiles

Service médical d'urgence : 15

Pompiers : 18

Gendarmerie : 03 87 92 10 17

Syndicat des eaux : 03 87 92 69 73

Syndicat d'assainissement : 03 87 94 67 98

E.D.F : Service dépannage 24/24 : 08 10 33 30 57

Presbytère : 2, rue Vahl à Laning, Abbé Sébastien Douvier.

Tél. et fax. : 03.87.90.98.41 Portable : 06 80 85 68 23 courriel : laningparoisse@wanadoo.fr

Ordures ménagères

Ramassage hebdomadaire :

Déchets courants : Le mercredi (poubelles hermétiques) reporté si férié

Déchets recyclables : Le vendredi (sacs plastiques transparents) annulé si férié

Ramassage des objets encombrants : Le deuxième mercredi du mois reporté si férié

Déchetterie intercommunale de Valmont : Demander le badge d'accès en mairie

Heures d'ouverture : Lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

"Altviller" est un bulletin municipal gratuit édité par la mairie à 280 exemplaires

Directeur de rédaction : François Hardy,

Rédaction et mise en page : Jean-Luc Henrion, Jean-Pierre Matz, François Hardy et Sébastien Albert
Les articles déposés par les associations n'engagent qu'elles (y compris les droits photographiques).